

*Proposition présentée par les députés :
MM. Eric Stauffer, Henry Rappaz et Sébastien
Brunny*

Date de dépôt : 13 novembre 2007

Proposition de motion

Les mendiants ont-ils tous les droits?

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le retour de la mendicité à Genève, soutenue par certains membres du Conseil d'Etat, perturbe la vie des habitants de notre ville ;
- que des mendiants sont installés devant les succursales bancaires et près des Bancomats ;
- que ces derniers semblent bénéficier d'une certaine impunité ;
- que des personnes âgées et des femmes peuvent se trouver importunées par ces personnes ;
- que des fonctionnaires notamment ceux de la police sont désorientés,

invite le Conseil d'Etat

à faire respecter les droits des plus faibles – personnes âgées et femmes – face à certains mendiants, à protéger la population à proximité des distributeurs bancaires et à empêcher cette activité qui cause un trouble indéniable dans la population et contribue au sentiment d'insécurité.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il m'a été rapporté qu'un mendiant se trouvant dans le local fermé d'une succursale de la Banque Cantonale importunait les passants et les clients de la banque. Une habitante s'en est inquiétée auprès de l'administration cantonale qui s'est dite impuissante. On lui aurait répondu que des ordres auraient été donnés par le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Moutinot, pour que ces mendiants puissent continuer leur activité à l'intérieur de la Banque Cantonale.

Y a-t-il un guichet pour mendiants à côté des Bancomats de la Banque Cantonale ?

De nombreux citoyens se plaignent de cette mendicité agressive qui trouve refuge près des Bancomats ou à proximité des succursales bancaires.

Des personnes âgées et des femmes se sentent inquiétées par ces mendiants ou par des personnes troubles. Il nous a été rapporté qu'une personne âgée a été suivie depuis la succursale bancaire jusqu'à son domicile par un individu qui en voulait à son argent et qui a dû recourir à l'aide d'un voisin.

Indépendamment des lois à l'étude dans notre Parlement, il est important de se prononcer en faveur de la protection des plus faibles qui sont menacés par certains mendiants agressifs.

Pour ces raisons, je vous demande, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir la présente motion.